

**DANIEL DREUX (DRH D'EURO DISNEY) ET AMADOU N'DIAYE (ANCIEN SECRETAIRE DU COMITE D'ENTREPRISE ET ACTUEL SECRETAIRE DU CHSCT DE L'HÔTEL NEW-YORK) SE METTAIENT QUAND D'ACCORD SUR UN ACCORD ATYPIQUE DE 500.000 EUROS. A LIRE CI-DESSOUS QUELQUES EXTRAITS DE CET ACCORD.**

**ACCORD ATYPIQUE DU 14 MAI 2009  
PORTANT SUR LA SUBVENTION DES ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES DU  
COMITE D'ENTREPRISE DE L'UNITE ECONOMIQUE ET SOCIALE EURODISNEY**

**Préambule :**

La Direction et le Comité d'Entreprise entendent par le présent accord soutenir et renforcer les efforts de gestion et de transparence financière engagés par le Comité d'Entreprise pour redresser définitivement ses comptes, et mettre un terme au déficit chronique constaté depuis de nombreuses années, notamment en matière d'activités sociales et culturelles.

La Direction souhaite encourager les efforts réalisés qui ont d'ores et déjà permis en moins d'un an de réduire sensiblement les déficits budgétaires du Comité d'Entreprise. Elle estime néanmoins que la situation n'est pas encore satisfaisante et que le Comité d'Entreprise doit poursuivre ses efforts en les inscrivant dans la durée, de façon à préserver durablement l'équilibre de sa situation financière.

La Direction entend toutefois par le présent accord, renouveler sa confiance au Comité d'Entreprise dans sa capacité à présenter des comptes équilibrés répondant aux aspirations des salariés sur la base d'orientations prenant en compte la réalité des ressources dont il dispose.

La Direction constate les efforts réalisés par le Comité d'Entreprise, tant sur le déficit de son budget activités sociales et culturelles qui baisse de 72% pour s'élever à -84 910€, que sur son budget de fonctionnement qui se redresse de +134% pour revenir à l'équilibre.

Elle note également les progrès importants réalisés sur le suivi budgétaire et la gestion financière du Comité d'Entreprise, même si elle tient à souligner que la situation déficitaire du budget des activités sociales et culturelles reste préoccupante, et que les résultats obtenus doivent impérativement s'apprécier sur la durée.

Fait à Chessy, le 14 mai 2009 en 2 exemplaires originaux



Pour le Comité d'Entreprise

Amadou N'DIAYE



Pour l'ensemble des sociétés visés par cet accord

Daniel DREUX

**LE SYNDICAT FO DISNEY DEMANDE A LA DIRECTION DE S'EXPLIQUER DEVANT LES SALARIES SUITE AUX REVELATIONS CONTENUES DANS LE JOURNAL PARISIEN.**

**FO**  
la force syndicale

**L'INDÉPENDANT**

**FLASH**

Face aux révélations du journal Le Parisien en date du 09 janvier 2014 dont vous trouverez copie ci-après, le syndicat FO Disney interpelle la Direction sur ce qui apparaît comme un trouble manifeste pour un très grand nombre de salariés. FO Disney dénonce le risque d'amalgame où tous les syndicats seraient mis dans le même sac. FO Disney est le syndicat qui a porté plainte dans le dossier des malversations du Comité d'Entreprise, et demande à la Direction, au nom de tous les salariés, quelles sont les mesures concrètes qui ont été prises pour que de telles malversations ne se reproduisent plus jamais dans l'entreprise. A ce jour, les salariés s'indignent à juste titre, et FO Disney se fait le porte parole d'une colère grandissante face à l'impunité pour les uns et les licenciements pour les autres. Pourquoi la Direction agit-elle ainsi? Y aurait-il des choses à cacher? Dans l'attente d'une réponse claire et précise, à bon entendeur...

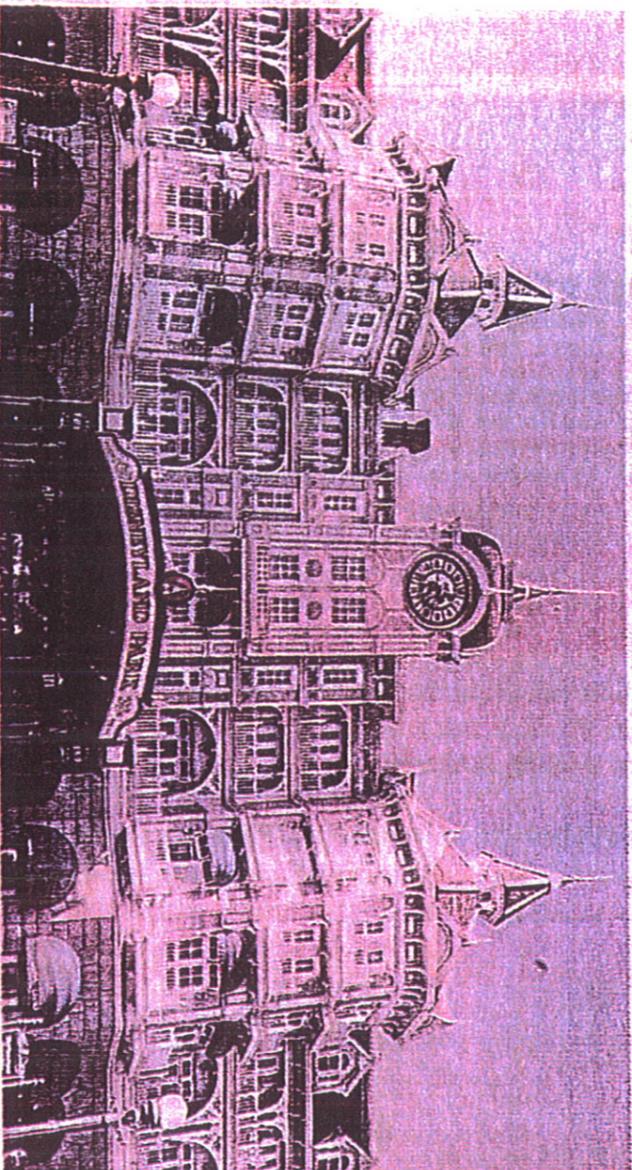
Le Secrétaire Général du Syndicat FO Disney  
Hervey SAUMAIDE

# Seine-et-Marne

Matin

## La justice retient l'ex-patron du CE de Disney en France

Amadou N'Diaye est suspecté d'avoir détourné près de 300 000 € du comité d'entreprise. D'importantes sommes ont transité sur son compte.



Disneyland Paris. L'ancien secrétaire général du comité d'entreprise, qui travaille dans l'un des hôtels du parc, compte bien être de nouveau candidat au CE en novembre. (L.P./Philippe Lavelle)

**M**ais où est donc passé l'argent de l'Oncle Plesou ? L'enquête sur le détournement présumé de plusieurs centaines de milliers d'euros, opérée au comité d'entreprise (CE) de Disney entre 2006 et 2011, connaît un rebondissement. Amadou N'Diaye, ex-secrétaire général du CE du parc d'attractions de Chessy, mis en examen pour abus de confiance avec Richard Myon, lui aussi ancien employé du CE, vient de se voir refuser par la justice la modification du contrôle judiciaire auquel il est soumis depuis le début de l'information judiciaire ouverte par le parquet de Meaux fin 2010. En cause : d'importantes sommes d'argent créditées sur son compte bancaire entre 2006 et 2011, ainsi que des mandats cash adressés au Sénégal, son pays d'origine.

### 66 660 € de mandats cash envoyés au Sénégal

Dans l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 13 décembre, que nous avons pu nous procurer, il est indiqué qu'une commission rogatoire a été émise sur le patrimoine des deux mis en examen. Si le document passe rapidement sur le cas de Richard Myon, il détaille largement celui d'Amadou N'Diaye : « Des analyses

bancaires. Il résultait qu'entre 2006 et début 2011 la somme de 284 428,35 € avait été créditée sur leurs comptes bancaires (NDLR : aux époux N'Diaye) et [...] que des mandats cash avaient été adressés au Sénégal à hauteur totale de

66 660,28 €. » L'arrêt précise aussi que « ces sommes étaient sans rapport avec ses revenus annuels ». L'homme est employé comme concierge dans l'un des hôtels du parc d'attractions. Par ailleurs, lors de perquisitions

### ARRÊT DU 13 DÉCEMBRE 2013

C/N DIAYE Amadou

### COUR D'APPEL DE PARIS

### PÔLE 7

### TROISIÈME CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

### ARRÊT

Des analyses bancaires, il résultait qu'entre 2006 et début 2011, la somme de 284 428,35 euros avait été créditée sur leurs comptes bancaires, dont 47 285 euros en numéraires et que des mandats cash avaient été adressés au Sénégal à hauteur total de 66 660,28 euros. Ces sommes étaient, sans rapport avec ses revenus annuels.

effectuées à son domicile, des chèques caducés et des bons d'achat ont été retrouvés, ainsi que la facture de quinze aliens et retours Paris-Dakar, effectués entre 2006 et 2009. Pour la justice, ces éléments sont des « raisons plausibles de soupçonner qu'Amadou N'Diaye a commis les infractions qui lui sont reprochées ». Et de refuser sa demande de se rendre au Sénégal, pays avec lequel il a des attaches et où « des fonds d'un montant élevé ont été acheminés à son profit ». Interdiction lui est également toujours faite de pénétrer dans les locaux du CE de Disneyland Paris. L'information judiciaire est toujours en cours sur cette affaire, qui avait démarré à la suite d'une plainte déposée en 2009 par Guy-Bruno M'Boé, représentant syndical de Force ouvrière (FO), et depuis licencié. Elle devait animer les discussions liées aux élections du comité d'entreprise, qui auront lieu en novembre et auxquelles Amadou N'Diaye compte bien se présenter.

THOMAS POUPEAU

## Une enquête simpliste selon la défense

**D**epuis le début de l'affaire, Amadou N'Diaye nie en bloc les accusations lancées à l'origine par son ex-collègue du CE, Richard Myon. Par la voix d'un collaborateur, Cyril Gosset, son avocat, regrette que « la chambre d'instruction de la cour d'appel », qui a refusé la modification du contrôle judiciaire d'Amadou N'Diaye, « se soit basée uniquement sur les procès-verbaux des policiers », ainsi que sur « une commission rogatoire (NDLR : diligente en 2011) qui a produit une analyse biaisée des

comptes d'Amadou N'Diaye ». Pour la défense du salarié, cette enquête est pour l'instant uniquement « à charge ».

« C'est un peu simpliste de considérer les mouvements bancaires sur le compte de mon client et de dire qu'ils correspondent aux sommes manquantes sur les résultats du CE », poursuit Cyril Gosset, qui indique avoir adressé au juge d'instruction une série de documents prouvant que ces mouvements bancaires sont en réalité le fruit de « prestations

sociales familiales, de crédits à la consommation et de remboursements divers ». Amadou N'Diaye, père de quatre enfants et marié à une femme au foyer, aurait ainsi perçu de « 9 000 à 16 000 € d'aides chaque année entre 2006 et 2011 », pour un total de 73 992,40 € sur la période. Les mouvements d'argent proviennent aussi de crédits revolving contractés « pour faire face aux dépenses quotidiennes du couple », car « les revenus mensuels d'Amadou N'Diaye (NDLR : qui gagne

moins de 2 000 € par mois) ainsi que les prestations sociales » ne leur permettent pas « d'assumer convenablement les charges afférentes à l'entretien et l'éducation des quatre enfants, ainsi que le soutien d'une partie de la famille résidant au Sénégal à laquelle des sommes sont régulièrement envoyées ». Au total, entre 2006 et 2011, le couple aurait contracté 95 590,76 € de crédits à la consommation, « justifiés par des documents transmis à la justice ».

T.P.

## 77 EXPRESS

### Vincent Droguet succède à Xavier Salmon



**FONTAINEBLEAU.** Vincent Droguet (notre photo) vient d'être nommé directeur du patrimoine et des collections. Il succède ainsi à Xavier Salmon, qui a pris en octobre la direction du département des arts graphiques du Louvre. Né en 1959, Vincent Droguet était conservateur en chef au château de Fontainebleau depuis 2006.

### C'EST NOUVEAU

## Un coffret dédié à Mac Orlan

**SAINT-CYR-SUR-MORIN.** Le musée départemental de Seine-et-Marne de Saint-Cyr-sur-Morin, installé non loin de la maison du célèbre écrivain de la bohème montmartroise Pierre Mac Orlan, a choisi de lui consacrer un coffret spécial de trois CD et d'un DVD compilant ses œuvres. Un film produit par le musée se penche sur la maison de l'artiste acquise en 1913 et où il mourut en 1970. Des entretiens et des extraits rares de chansons et de poésies de Mac Orlan complètent cet opus vendu au musée au prix de 25 €. Renseignements et commandes au 01.60.24.46.00 ou [www.mdsfm@g77.fr](http://www.mdsfm@g77.fr).

## Les élus volent au secours des librairies

à l'ol « anti-Amazon » débatte hier au Sénat est décidément très seine-et-marnaise. Vincent Eblé, sénateur (PS) et président du conseil général du département, a été choisi pour être le chef de file du groupe socialiste sur ce sujet. Il envisage d'encadrer les tarifs de vente en ligne des livres afin que les librairies puissent concurrencer les sites Internet. Une proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale au mois d'octobre dernier, présentée par un autre élu local, Christian Jacob, député-maire (UMP) de Provins, l'avait déposée en compagnie de Guy Geoffroy, député-maire (UMP) de Combs-la-Ville, ainsi que d'autres élus UMP du département.